



- Enjeux du projet**
- Quartier résidentiel
 - Parc de la rivière Famine
 - Ravage de cerf de Virginie
 - Terre en culture
 - ⦿ Réseau d'eau potable privé
 - ⦿ Prise d'eau potable municipale
 - Zone à risque de contamination (sels de déglacage)
 - Emprise future de l'autoroute 73
 - Raccordement à la route 173
 - Zone d'étude restreinte
 - Ligne de transport d'énergie
 - Chemin de fer

Sources :

- Rencontre de consultation des intervenants les 10 et 17 mars 2005, GENIVAR, MTQ Direction de la Chaudière-Appalaches, Syndicat des producteurs de bois de la Beauce, Union des producteurs agricoles de la Beauce, MRC Beauce-Sartigan, Ville de Saint-Georges.
- Institut de recherche et de développement en agroenvironnement (IRDA), 2002-2003, 21L02-200-102 et 21L02-200-202.
- Ravage de cerf de Virginie : Ministère des Ressources naturelles et de la Faune - Direction de l'aménagement de la faune de Chaudière-Appalaches.
- Plan d'urbanisme de la municipalité de Saint-Georges.
- Schéma d'aménagement et de développement révisé, MRC Beauce-Sartigan, Ville de Saint-Georges, entré en vigueur en avril 2005.
- Commission de toponymie, Banque de données, TOPOS sur le Web.
- Photocartotheque québécoise, fichiers numériques de la BDTQ et des compilations cadastrales, 1 : 20 000, 2000.
- Image IKONOS, 2002
- © 2001, Space Imaging, tous droits réservés.
- Photographies aériennes : HMQ98-140, 104, 105, 124, 125, HMQ98-141-65, 66, 85, 86, 146.
- Étude d'impact du prolongement de l'autoroute 73 entre Beauveville et Saint-Georges, Tecsult 2005.
- Étude d'opportunité du prolongement de l'autoroute 73 entre St-Joseph-de-Beauce et Saint-Georges, MTQ, 1992.

Transports Québec
PROLONGEMENT DE L'AUTOROUTE 73 JUSQU'À LA ROUTE 204 EST À SAINT-GEORGES

FIGURE 5.1
Enjeux du projet soulevés par les intervenants du milieu